

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE de SAINT-VICTOR &amp; MELVIEU</b>
<u>Nombre de membres en exercice</u> : 11 <u>Présents</u> : 10 <u>Votants</u> : 11  <u>Date de la convocation</u> : 10/07/2023  <u>Date d'affichage</u> : 10/07/2023	<b>Séance du 17 Juillet 2023</b> <b>L'an deux mille Vingt Trois</b> <b>Le Dix-sept Juillet à 17 heures 00</b>  Le conseil municipal de la commune de Saint-Victor & Melvieu, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. CAPEL Jean, Maire.  <u>Etaient présents</u> : ALAUZET Claude, CAPEL Jean, DELMAS Christine, GOUJARD Claudine, IBANEZ Marie-Josèphe, LAVABRE Jordy, MONTADE Sylvain, PAROUTY-GIRARD Yvette, RICARD Martine, TIERS Jérôme  <u>Absent</u> : ALRIQUET Julie, excusée avait donné procuration à Mme RICARD Martine,  <u>Secrétaire de séance</u> : PAROUTY-GIRARD Yvette

### **Ordre du jour :**

- Vote du procès-verbal du 19 Juin 2023
- Projet Pump track – Résultat appel d'offres
- Reprise par le budget principal des amortissements du budget Multiservices
- Approbation du projet de révision de la charte du Parc Naturel Régional des Grands Causses
- Adhésion au groupement de commandes initié par le Syndicat Intercommunal d'Energies du Département de l'Aveyron, pour l'entretien et la rénovation des installations d'éclairage public – Période 2024/2027
- Mise à disposition adjoint administratif
- Mise en place des tickets restaurants
- Mise à jour du tableau des emplois suite à un avancement de grade
- Projet d'aménagement sur la partie nord des parcelles C407 et C408 d'une station d'épuration pour les eaux usées du hameau « le Bosc » Annule et remplace la délibération n°01 du 15-05-2023
- Questions diverses (point sur l'épicerie de St-Victor, devis travaux Presbytère de Melvieu, point sur la gestion locative, compte rendu du comité citoyen santé par Mme Solange BOISSET)

### **Vote du Procès-verbal du 19 Juin 2023**

Voté à l'unanimité

### **Projet Pump track – Résultat appel d'offres**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de l'état d'avancement du projet de la création d'un Pump Track sur le village de Melvieu. Il rappelle que l'estimation des travaux par le maître d'œuvre Fabrice Frayssinet était de 129 450 € HT.

Monsieur le Maire indique que la consultation des entreprises a été engagée pour la réalisation de ces travaux, sous la forme d'une procédure adaptée passée en application du code de la commande publique. Un candidat a remis une proposition.

La commission d'appel d'offres s'est réunie en date du 14 Juin 2023 : elle propose d'attribuer le marché à l'entreprise IDVERDE (Bozouls).(voir 2nd

## **Le montant du marché s'élève à 128 572,00 € HT.**

Les crédits de cette opération sont prévus au budget 2023 de la Commune de ST-VICTOR ET MELVIEU – Budget Principal – Article 2188

Voté à l'unanimité

### **Reprise par le budget principal des amortissements du budget Multiservices**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal la décision prise le 24 octobre 2022 de dissoudre le budget Multiservices au 31 décembre 2022.

Monsieur le Maire propose que les amortissements en cours sur le budget Multiservices soit transférés au budget principal de la Commune.

Voté à l'unanimité

### **Approbation du projet de révision de la charte du Parc Naturel Régional des Grands Causses**

Monsieur le Maire indique que la démarche de révision de la Charte du Parc naturel régional des Grands Causses arrive à son terme.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver sans réserve la Charte du Parc naturel régional des Grands Causses, comprenant le rapport, le plan du Parc et les annexes ainsi que d'approuver les statuts présentés dans les annexes du rapport de Charte et de demander l'adhésion de la Commune au Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional des Grands Causses.

Voté à l'unanimité

### **Adhésion au groupement de commandes initié par le Syndicat Intercommunal d'Energies du Département de l'Aveyron, pour l'entretien et la rénovation des installations d'éclairage public – Période 2024/2027**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le comité syndical du Syndicat Intercommunal d'Energies du département de l'Aveyron – SIEDA- a décidé de proposer, par une délibération du 13 avril 2023, aux collectivités qui le souhaitent, la création d'un groupement de commandes dans le cadre de l'entretien et de la rénovation des installations d'éclairage public.

Les prestations à réaliser par le titulaire du marché seront réparties en deux domaines d'interventions distincts :

**1-Entretien des installations d'éclairage public de la commune**

**2-Renouvellement des luminaires et optimisation énergétique des installations**

Voté à l'unanimité

### **Mise à disposition adjoint administratif**

Monsieur le Maire, informe les membres du conseil municipal de la possibilité de bénéficier de la mise à disposition d'un personnel administratif de la communauté de communes conformément à l'article V des statuts ; le but étant de permettre aux collectivités de pallier aux absences momentanées des agents :

\* en cas :

- de congé de maladie
- congé maternité, congé parental
- congés des fonctionnaires

\* pour un besoin occasionnel ou saisonnier.

Pour pouvoir bénéficier de cette mise à disposition en cas de besoin, une convention doit être signée entre la commune et la communauté de communes.

Voté à l'unanimité

### **Mise en place des tickets restaurants**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

L'article L. 731-4 du code général de la fonction publique pose le principe de la mise en œuvre d'une action sociale par les collectivités territoriales et leurs établissements publics au bénéfice de leurs agents.

Il s'agit d'une obligation légale et d'une dépense obligatoire pour les collectivités territoriales qui doit figurer dans le budget.

L'action sociale vise à améliorer les conditions de vie des agents publics et de leurs familles, notamment dans les domaines de la restauration, du logement, de l'enfance et des loisirs, et à les aider à faire face à des situations difficiles.

Dans ce cadre, des prestations d'action sociale individuelles ou collectives peuvent être octroyées ; ces prestations présentent les caractéristiques suivantes :

- le bénéficiaire doit participer, hormis dispositions spécifiques à certaines prestations, à la dépense engagée. Cette participation doit tenir compte, sauf exception, de son revenu et, le cas échéant, de sa situation familiale.
- elles ne constituent pas un élément de la rémunération, et sont attribuées indépendamment du grade, de l'emploi et de la manière de servir.

Il appartient à l'organe délibérant de déterminer le type d'actions à mener et le montant des dépenses à engager pour les prestations d'action sociale, ainsi que les modalités de leur mise en œuvre.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal la mise en place à compter du 01 août 2023, de tickets restaurant d'une valeur faciale de 10 € au profit des agents de la collectivité. Le nombre de titres-restaurant autorisé sera en fonction du nombre de jours de présence effective de l'agent.

Voté à l'unanimité

### **Mise à jour du tableau des emplois suite à un avancement de grade**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Suite à l'avancement de grade d'un agent technique, Monsieur le Maire propose de créer un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe permanent à temps non complet à raison de 28 heures hebdomadaires et de supprimer l'emploi d'adjoint technique permanent à temps non complet à raison de 28 heures hebdomadaires.

Voté à l'unanimité

### **Projet d'aménagement sur la partie nord des parcelles C407 et C408 d'une station d'épuration pour les eaux usées du hameau « le Bosc » Annule et remplace la délibération n°01 du 15-05-2023**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la décision prise le 15 Mai 2023 sur l'acquisition de 2 parcelles appartenant à Monsieur Durand Mr Aliquet.

Il informe le conseil municipal qu'il a été omis dans la décision précédente de préciser que les frais afférents à cette affaire incomberont à la Commune.

Voté à l'unanimité

## Questions diverses

- Gestion locative : Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Sud Massif Central Habitat souhaite mettre un terme à la convention de gestion établie le 04/11/2016 à compter du 01 janvier 2024.
- Devis travaux appartements Presbytère de Melvieu : Une entreprise a été choisie pour effectuer les travaux de changements de menuiseries.
- Epicerie Valudo : Suite à la liquidation judiciaire de la société VALUDO la Commune lors du conseil municipal du 19 juin avait décidé de faire une proposition de rachat du matériel pour un montant de 6 200 €. Monsieur le Maire informe le conseil municipal que cette offre a été refusée par les gérants. La vente du matériel se fera donc aux enchères.
- Exposition de peintures et de maquettes à la salle de la cantine à partir du 21 juillet jusqu'au 06 août.

La séance est levée à 19h.

### • Rappel des délibérations prises le Lundi 19 Juin 2023

- **2023-07-17 N°01 : Projet Pump track – Résultat appel d’offres**
- **2023-07-17 N°02 : Reprise par le budget principal des amortissements du budget Multiservices**
- **2023-07-17 N°03 : Approbation du projet de révision de la charte du Parc Naturel Régional des Grands Causses**
- **2023-07-17 N°04 : Adhésion au groupement de commandes initié par le Syndicat Intercommunal d’Energies du Département de l’Aveyron, pour l’entretien et la rénovation des installations d’éclairage public – Période 2024/2027**
- **2023-07-17 N°05 : Mise à disposition adjoint administratif**
- **2023-07-17 N°06 : Mise en place des tickets restaurants**
- **2023-07-17 N°07 : Mise à jour du tableau des emplois suite à un avancement de grade**
- **2023-07-17 N°08 : Projet d’aménagement sur la partie nord des parcelles C407 et C408 d’une station d’épuration pour les eaux usées du hameau « le Bosc » Annule et remplace la délibération n°01 du 15-05-2023**

## Signatures du Maire et du secrétaire de séance

Maire Jean CAPEL	
Secrétaire de séance Yvette PAROUTY-GIRARD	